

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Isabelle DELAINE

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 16 mars 2023
Date de publication : 30 mars 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	PAUVRET Emeric	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
MONNERET Christophe	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	DOUZENEL Alexandre	MILLIER Cyril
CALINON Séverine	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	GIROD Isabelle	GRUET Olivier
GAGNOUX Jean-Baptiste	HAMDAOUI Ako	SAGET Emmanuel
GUIBELIN Marie-Rose	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
HOFFMANN Maurice	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyriel
LEPETZ Joëlle	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	MARCHAND Sylvette	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	MBITEL Mohamed	
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à ANTOINE Patricia
MANGIN Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
BERTHAUD Mathieu donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
CUINET Jean-Pierre donne procuration à MARCHAND Sylvette
DEMORTIER Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à NONNOTTE-BOUTON Catherine
GOMET Nicolas donne procuration à BERNARDIN Daniel
GRUET Justine donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MATHIOT Agnès	CHAUTARD Christophe	MATHEZ Christian
LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel	GINET Gérard
VERNE Pierre	VIVERGE Patrick	
BONIN Jean-Luc	DAVID Françoise	

Objet : Signature du Contrat « Territoires en Action » 2022-2028

Rapporteur : Madame Séverine CALINON

La Région Bourgogne Franche-Comté, collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, a lancé une nouvelle politique de contractualisation dans le but de « soutenir chaque territoire dans un développement et un aménagement durables ».

1. Contrat de territoire

Baptisée « Territoires en action », cette nouvelle politique, approuvée par délibération du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté du 27 janvier 2022, a logiquement pour socle le SRADDET « Ici 2050 », document cadre de la planification régionale, qui prône :

- L'inscription des territoires dans une trajectoire de transitions énergétique et écologique,
- Le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière,
- La contribution à l'attractivité régionale basée sur des logiques de complémentarités et de coopérations.

Pour ce dispositif, les Pays sont les partenaires de la Région.

Ainsi, pour notre territoire, le Pays Dolois – Pays de Pasteur, association qui réunit la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, a fait acte de candidature dès février 2022 pour préparer un nouveau partenariat avec la Région et aboutir à la signature d'un contrat « Territoires en action ».

Ce contrat, joint à la présente délibération, repose sur une stratégie de territoire, élaborée à l'échelle du Pays.

Celle-ci s'articule autour des thématiques prioritaires voulues par la Région :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion durable des ressources, alimentation de proximité)
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, économie de proximité
- Faciliter l'accès à la santé pour tous
- Favoriser les mobilités durables du quotidien

La préparation du contrat a fait l'objet d'échanges soutenus entre les élus de la Région et le Bureau du Pays Dolois, ainsi que leurs services respectifs.

Sa mise en œuvre permettra le cofinancement par le Conseil Régional de projets du territoire répondant aux priorités régionales à hauteur de 2 535 333 euros sur la période 2022-2026.

2. Dotation « Ville moyenne » (Ville de Dole)

En outre, la Région a défini un cadre d'intervention spécifique aux villes moyennes qui correspondent à des « polarités structurantes au rayonnement médian, souvent d'envergure départementale ». Elle cible ainsi les villes qui proposent une offre de services complète, avec notamment des fonctions administratives de niveau départemental, la présence d'hôpitaux ou encore d'équipements culturels et sportifs à fort rayonnement.

Dans le Pays Dolois, la Ville de Dole répond à cette définition. Elle pourra ainsi bénéficier d'une enveloppe financière complémentaire « ville moyenne » de 800 000 euros, intégrée au contrat « Territoires en action ».

Ladite enveloppe devra être affectée à des projets qui renforcent ses fonctions de centralité et contribuent au rayonnement de la ville, par exemple au projet de parc urbain de la rive gauche du Doubs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le contrat de territoire « Territoires en action » à signer entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Pays Dolois – Pays de Pasteur, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, ainsi que la Ville de Dole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat ci-annexé et tous les actes et pièces y afférents.

SCRUTIN POUR : 67
 CONTRE : 0
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 7
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 23 mars 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pays Dolois – Pays de Pasteur
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté



Jean-Pascal FICHERE.